Conservatoire de musique - année 2025/2026

Réinscription

Procédure pour les élèves déjà inscrits

Rendez-vous sur votre espace personnel :

https://monespace.duonet.fr/conservatoire/evian

> Poursuite ou arrêt des cours

Les élèves se réinscrivant sont prioritaires mais doivent se manifester avant le 28 juin pour conserver leur place. Si vous ne souhaitez pas vous réinscrire en 2025/2026 merci de le signaler à l'administration - ou via l'extranet - dès que possible. Un échange préalable avec un membre de l'équipe est souhaitable.

> Orientation

- Vous êtes en Parcours Etudes (ex-Cursus Diplomant) : vos résultats et les avis du Conseil pédagogique apparaissent dans la procédure de réinscription en ligne (niveau du cours collectif, année dans le cycle, participation aux orchestres ou aux ensembles).

- Vous êtes en Parcours Programme ou Projet (anciens parcours personnalisés) : nous vous invitons à prendre contact avec votre professeur référent afin de convenir avec lui d'un rendez-vous pour faire le bilan de l'année et envisager ensemble la suite de votre orientation. Vous serez invité en ligne à exprimer vos attentes pour l'année prochaine.

Dans tous les cas, nous vous invitons à bien lire le guide des enseignements.

Vous serez en mesure de nous signaler tout changement souhaité dans l'orientation de l'élève à tout moment lors de la procédure de réinscription.

> Réinscription

La réinscription au Conservatoire se fait uniquement via votre espace personnel DuoNET, dans la partie « membre du foyer », bouton « inscription ». Pensez à le faire pour chaque membre du foyer. Cette procédure est ouverte du **6 au 28 juin 2025.** En cas de difficultés de connexion, nous vous invitons à consulter l'aide disponible sur le site de la ville d'Evian.

Avant toute réinscription, l'élève et sa famille doivent prendre connaissance des documents suivants, que vous pourrez trouver dans votre espace à la rubrique « Document / fichiers » :

- Le règlement intérieur
- Le guide des enseignements
- La grille des tarifs 2025/2026
- Les conditions d'entretien des instruments en cas de location auprès du Conservatoire
- Les horaires prévisionnels des orchestres, ensembles et cours collectifs

Suite des informations au verso =>

> Documents à fournir

Au cours de la procédure, vous devez nous transmettre les documents suivants en format PDF (ou JPG). Attention, leurs tailles ne doivent pas dépasser les 0,5 Mo.

- La carte d'identité du responsable légal de l'enfant et payeur. Cette démarche est facultative, car s'il n'a pas changé, ce document est conservé d'une année sur l'autre.

Si vous êtes évianais uniquement :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Puis, impérativement avant le 15 octobre 2025 date d'établissement des factures, depuis votre espace personnel, dans la rubrique « DOCUMENTS / Envoyer » :

- Carte avantage 2025/2026, pour les foyers évianais bénéficiaires.
  (Demande à faire auprès du CCAS d'Evian entre le 27 août et le 30 septembre 2025)

> Organisation de la nouvelle année scolaire

Choix des horaires des cours collectifs

Le planning prévisionnel des cours collectifs (Formation Musicale + orchestres) pour l'année 2025/2026 sera communiqué courant juin 2025. Le choix des horaires se fera exclusivement en ligne entre **le 25 août et le 1er septembre 2025 inclus** depuis votre espace personnel. Le planning définitif des élèves sera communiqué aux familles le mercredi 3 septembre 2025.

Choix des horaires du cours individuel d'instrument

Le professeur contactera la famille pour connaitre les disponibilités des familles. Le planning des cours individuels ne pourra être arrêté qu'une fois connue la répartition définitive dans les cours collectifs, donc pas avant le **mercredi 3 septembre.**

Des ajustements sont possibles en septembre en cas de changements dans l'équipe, dans la disponibilité des salles ou la taille des effectifs. Le conservatoire s'engage à vous les communiquer au plus vite.

Reprise des activités :

L'ensemble des cours reprendront à partir du **lundi 8 septembre 2025.**